

Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 25 août 2026 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

(Présents : 15 / Votants : 15)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Philippe MORENO, Caroline BARRAL Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Jacqueline BOULANGE, Simone SALAT, Didier MEILHAC, Lisiane LACANAL, Aurore LEFEBVRE, Antoine GENCE, Emmanuel MAROT, Virginie TOURNADRE, Isabelle PETIT, Olivier ROBERT

Secrétaire de séance : Mme Virginie TOURNADRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Début de la séance : 19h50

Invités : M. Patrick CASAGRANDE et M. Quentin BEAUFORT

Comme précisé par courriel, Mme le Maire informe le Conseil municipal de la présence de M. Patrick CASAGRANDE, Président d'Aurillac Agglo et Maire d'Aurillac, accompagné de M. Quentin BEAUFORT, Directeur de Cabinet.

Après avoir présenté les principaux enjeux et caractéristiques de la commune, Mme le Maire donne la parole à M. CASAGRANDE.

M. CASAGRANDE explique sa démarche, qui consiste à assister, en début de mandat, à un conseil municipal dans chacune des communes membres d'Aurillac Agglo, afin de mieux connaître les communes, leur fonctionnement et les échanges au sein des conseils municipaux. Il précise que cette démarche ne vise pas à s'immiscer dans les affaires communales, mais à être à l'écoute des élus, à prendre en compte les demandes et les souhaits des communes et à mieux appréhender leurs attentes dans le cadre des compétences exercées par Aurillac Agglo.

Il indique également que l'enveloppe consacrée au soutien aux projets communaux, hors compétences d'Aurillac Agglo, est reconduite pour le mandat. Chaque commune pourra en bénéficier une fois au cours du mandat d'un montant minimum de 20 000 €. Il présente par ailleurs le principe d'un dispositif de solidarité entre les communes au sein de cette enveloppe : lorsqu'une commune n'utilise pas son enveloppe, celle-ci pourra être mobilisée au bénéfice d'une autre commune pour la réalisation d'un projet communal. Il cite notamment l'exemple de Vézac.

M. CASAGRANDE souligne enfin l'attachement particulier des habitants d'Aurillac au lac de Saint-Étienne-Cantalès.

À l'issue de cette intervention, chaque conseiller municipal se présente, en précisant ses délégations, le nombre de mandats exercés, sa profession ainsi que ses engagements associatifs.

M. Olivier ROBERT présente à cette occasion l'exposition organisée au château de Laroquebrou et distribue des flyers relatifs à cet événement.

Mme le Maire précise que l'annonce de cette manifestation était prévue dans le cadre des informations générales. Elle rappelle que l'exposition organisée l'année précédente avait été de grande qualité et constituait une réelle plus-value pour le territoire.

Mme le Maire poursuit ensuite avec les informations générales.

1 - Informations générales

Réseau AEP – Verniols / Puech des Ouilhes : Mme le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement du projet relatif au réseau d'alimentation en eau potable entre Verniols et Puech des Ouilhes, porté par Aurillac Agglo. M. Patrick CASAGRANDE intervient sur ces travaux, qui relèvent de la compétence de l'Agglo. Il souligne qu'il s'agit de travaux lourds en termes d'investissement, mais insiste sur la continuité dans l'action publique concernant les projets qui font l'unanimité : « Les élus passent, les projets restent. »

RD18 : Mme le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de la RD18 débiteront le 31 août. Une proposition de flyer présentant les travaux est remise aux conseillers municipaux dans leurs pochettes. Après validation, celui-ci sera diffusé dès le lendemain dans les boîtes aux lettres des riverains concernés. M. Emmanuel MAROT interroge sur le passage des parents d'élèves et propose la mise en place de macarons afin qu'ils soient reconnaissables par le chantier. Mme le Maire présente les trois tranches de chantier. Une réunion de chantier aura lieu chaque semaine et une communication régulière sera faite aux parents, ainsi que via les réseaux sociaux et la presse. La mise en place de macarons est validée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Salle des associations : Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'installation de la deuxième centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle des associations, le remplacement de la chaudière est en cours et l'enlèvement de la cuve de gaz est prévu le 3 septembre.

Petits aménagements : Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une table de pique-nique a été installée à Martal. Le terrain de pétanque de Martal sera refait à l'automne. Le même mobilier sera installé afin de conserver une harmonie sur l'ensemble de la commune.

Camping Puech des Ouilhes : M. Philippe MORENO fait un point à la suite du contrôle APAVE du camping. Une mise aux normes des disjoncteurs et des bornes électriques est nécessaire. Le coût des travaux est estimé entre 3 000 € et 6 000 €. Un diagnostic et un test plus précis seront effectués le 15 septembre avec l'électricien de la commune.

Marais du Cassan : M. Antoine GENCE et M. Didier MEILHAC présentent la programmation de la Fête du Marais, qui aura lieu le 13 septembre 2026, avec différentes animations sur le délaissé du parking du marais. M. Antoine GENCE insiste sur la présence de producteurs et d'associations locales, notamment la Maison Rispal de Siran, qui préparera le repas, l'association des jeunes Cantalous Pains, qui fabrique du pain au four de Laguinie, ainsi que l'APE de Lacapelle-Viescamp, qui tiendra la buvette. Il précise que les chapiteaux sont prêtés par Aurillac Agglo, qu'une demande de subvention a été réalisée et que le thème de la manifestation est celui des générations futures. Une exposition photo sera également proposée. 80 repas sont réservés et la commune est prête à accueillir jusqu'à 150 personnes sur la journée.

M. Antoine GENCE revient également sur le rucher pédagogique. Le miel récolté cet été permet à la commune (dans le cadre d'une répartition entre les communes membres du SIVU), de redistribuer 240 pots représentant 30 kg. Il propose cette année de diffuser le miel avant les vacances de Noël, à raison d'un pot par maison de la commune, avec une étiquette « Bonne année ». Mme le Maire précise que, selon la quantité de miel récoltée et le quota de la commune, les modalités de diffusion peuvent changer chaque année. La distribution peut notamment être destinée uniquement aux seniors ou à l'école. La diffusion du miel selon les modalités proposées est validée à l'unanimité.

Enfin, M. Antoine GENCE présente le sentier d'interprétation du Marais, classé comme premier PDIPR, mais qui n'est pas reconnu d'intérêt communautaire. Il souhaite, par cette présentation, interpeller M. Patrick CASAGRANDE, Président d'Aurillac Agglo, afin que ce sentier puisse être classé d'intérêt communautaire.

Animations : Mme Caroline BARAL fait un point sur les animations estivales et notamment sur le marché de producteurs organisé tous les jeudis soir sur la plage du Puech des Ouilhes.

Ce marché réunit des producteurs locaux ainsi que quelques métiers d'art. Il connaît un franc succès et est désormais attendu par les Capellains mais également par les Aurillacois. Il est devenu tendance de venir manger au Puech des Ouilhes. Des difficultés de stationnement sont toutefois constatées. Concernant le fonctionnement, le bilan est très positif. Cette semaine aura lieu le dernier marché de la saison. Beaucoup de producteurs étant en vacances, seul le maraîcher, avec ses salades, sera présent pour l'alimentation. Il se pose donc la question du maintien du marché, avec en plus les risques d'orage. Il est finalement décidé d'annuler ce dernier marché de la saison.

Mme Caroline BARAL poursuit avec les deux concerts de musique classique organisés dans l'église. Le premier a rassemblé 100 personnes, le deuxième moins de monde. Ces concerts sont organisés depuis sept ans par Mme PARELLO, qui a une résidence secondaire sur la commune.

Mme le Maire indique que la Nuit des étoiles, organisée par Aurillac Agglo, a été la seule soirée concernée par l'orage. La manifestation a donc été transférée à la salle d'animation du Puech des Ouilhes.

Mme le Maire informe également le Conseil municipal qu'aucune action n'est prévue sur Lacapelle-Viescamp dans le cadre des Journées du patrimoine.

Les portes ouvertes du centre social « À La Croisée des Autres » (ACDA) auront lieu le 18 septembre à 10 heures et se dérouleront toute la journée. La question de leur maintien au regard des travaux est posée. Mme le Maire précise que si l'accès est maintenu par les deux côtés, il n'y aura pas de difficulté pour maintenir cette manifestation.

PLUi-H : Mme le Maire annonce, dans le cadre de la révision du PLUi-H, la création d'une liste de granges présentant un intérêt patrimonial pour lesquelles une demande de requalification sera demandée.

Equiperment numérique / Camping : le site du camping a été créé. Même si la fréquentation du site n'est pas encore à son maximum, il a pu être constaté que certaines personnes avaient déjà connaissance des tarifs lors des demandes de réservation. Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une gestion basée sur la confiance, dans un lieu polyvalent et mutualisé regroupant le stade, la salle des associations et le camping municipal. Mme le Maire remercie Mme Jacqueline BOULANGE, régisseuse principale et gestionnaire bénévole du camping.

RH - Cantine : suite à l'arrêt de la cantinière, Mme Sandra LAJARRIGE, le recrutement d'un agent de remplacement pour le mois de septembre était nécessaire. Mme Rovine RENARD a été recrutée, puisqu'elle connaît déjà les lieux et leur fonctionnement. Rovine RENARD et Simone SALAT ont réalisé les menus. Audrey LAURENT et Simone SALAT ont passé les premières commandes afin d'être opérationnelles dès le 1er septembre. Un processus basé sur trois personnes susceptibles de remplacer la cantinière a été défini.

Mme le Maire annonce qu'un courriel sera adressé aux parents concernant la cantine et les travaux.

Archives municipales : le classement et le tri des archives se sont poursuivis avec Mme Simone SALAT et Mme Jacqueline BOULANGE. M. Patrice COUDON a monté l'ensemble des étagères. Mme le Maire demande à Audrey LAURENT, secrétaire de mairie, de faire un point sur l'avancement. L'ensemble des archives a été regroupé par thème et par objet. Il reste à effectuer le tri à l'intérieur de ces différents thèmes, même si beaucoup a déjà été réalisé. Un abécédaire a été réalisé afin d'organiser le classement et de situer les dossiers sur les étagères de la mairie. Le plus gros du travail a été réalisé, mais certains dossiers restent à trier, par exemple ceux du SIVU des Marais de Cassan et de Prentegrade. Les plus anciennes délibérations conservées en mairie datent de 1897.

Inventaire des ressources minérales : Mme le Maire annonce que BRGM Explore réalise une mise à jour de l'inventaire des ressources minérales et va donc intervenir sur des terrains agricoles pour effectuer des sondages.

Moustique tigre : la commune est classée comme colonisée par le moustique tigre. Deux zones de prospection entomologique ont été mises en place à la suite d'un signalement, avec la pose de pièges. La stratégie conseillée est d'informer la population du début du printemps jusqu'à la fin de l'automne et de nommer un référent pour la lutte contre le moustique tigre. M. Didier MEILHAC est nommé référent.

M. Patrick CASAGRANDE interroge sur la lutte contre les frelons. Mme le Maire indique que la commune a déposé 10 pièges sur les terrains communaux. 50 reines fondatrices ont ainsi été piégées, soit autant de nids potentiels en moins. Une communication sur les réseaux sociaux a également été mise en œuvre.

Avant de débiter l'ordre du jour du Conseil municipal, Mme le Maire propose au vote l'ajout de la délibération portant sur l'autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles. Il s'agit d'une simple mise à jour.

L'ajout de cette délibération à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 15 conseillers municipaux présents.

2 – Approbations du Compte- rendu du conseil municipal du 3 août 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

Vote : 15

Approbation du procès-verbal du 03/08/2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

3 - Délibération 040 portant sur les tarifs du service communal de la garderie 2026-2027.

Mme le Maire propose d'aborder globalement les tarifs des services communaux : garderie, cantine, TAP et transports scolaires.

Garderie : Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un tarif forfaitaire et qu'aucune augmentation n'a été appliquée depuis le 1er janvier 2022. Malgré l'évolution des coûts et les différentes hausses liées à l'inflation, Mme le Maire propose une augmentation de 0,10 € pour le premier enfant et de 0,05 € pour le deuxième enfant. Le tarif du troisième enfant de la fratrie reste inchangé.

Les tarifs actuellement appliqués sont les suivants : 1,50 € pour le premier enfant ; 1,20 € pour le deuxième enfant et 0,60 € pour le troisième enfant. Pour l'année scolaire 2026-2027, Mme le Maire propose de fixer les montants comme suit : 1,60 € pour le premier enfant ; 1,25 € pour le deuxième enfant ; 0,60 € pour le troisième enfant.

M. Philippe MORENO précise que cette augmentation ne permet pas de rattraper l'inflation depuis 2022 et indique que la commune peut faire plus, mais ne peut pas faire moins.

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de tenir compte de l'inflation, tout en maintenant des tarifs accessibles.

Mme Virginie BONNARD souligne que ces augmentations peuvent représenter des charges supplémentaires pour les familles concernées par trois enfants. Mme le Maire précise que la commune répercute très légèrement l'évolution des coûts et que le tarif reste inférieur à celui d'une assistante maternelle.

Mme le Maire indique que les TAP n'augmentent pas et que la commune maintient des TAP de qualité, au tarif de 50 € par an, soit 10 € par période.

Transports scolaires : Mme le Maire indique qu'une augmentation conséquente a été appliquée par Aurillac Agglo. Jusqu'à présent, la participation était répartie à 50 % pour les parents et 50 % pour la commune.

La commune participera désormais davantage, malgré une augmentation de 15 € sur l'année pour les familles. Le forfait annuel est ainsi fixé à 165 €, au lieu de 150 €, soit 55,00 € par enfant et par trimestre, quel que soit le nombre de trajets effectués au cours du trimestre.

Mme le Maire précise que le coût pour la commune est identique quel que soit le nombre d'élèves inscrits au transport scolaire. Avec moins d'enfants, la part prise en charge par la commune augmente automatiquement.

Mme le Maire fait également le point sur les arrêts de bus.

M. Olivier ROBERT demande des éléments de comparaison avec les autres communes. Mme le Maire précise que, dans les communes alentours, la garderie entre midi et 14 heures est payante, ce qui n'est pas le cas à Lacapelle-Viescamp.

Restauration scolaire : Mme le Maire propose une augmentation de 0,10 € du tarif de la cantine.

M. Olivier ROBERT ajoute que les coûts augmentent et qu'une répercussion doit être supportée. Il estime que l'augmentation proposée est presque « philosophique » et qu'il n'y a rien d'indécent dans les augmentations proposées.

Mme le Maire évoque la possibilité d'une augmentation progressive ou d'un maintien des tarifs sur plusieurs années et souligne l'importance d'une politique de services.

Mme le Maire confirme et précise que les coûts de fonctionnement de la cantine restent les mêmes, que la commune accueille 45 ou 37 élèves.

M. Emmanuel MAROT souligne la qualité de la cantine, avec des produits locaux et des producteurs locaux, et estime que le tarif reste faible.

Mme Lisiane LACANAL souligne l'importance de la démarche « Conso Cantal » et indique qu'il faut la conserver et la poursuivre.

M. Patrick CASAGRANDE indique qu'à Aurillac, la tarification repose sur un quotient familial avec des tranches de la CAF. Le tarif plancher est de 2,30 € et le tarif maximum de 5,16 €, pour un coût réel, hors service, de 6,60 € actuellement. Il précise que la ville d'Aurillac va prochainement entrer dans la démarche « Conso Cantal ».

Mme le Maire précise que le tarif appliqué par la commune est un tarif moyen et rappelle que le CCAS existe pour aider les familles en difficulté.

M. Patrick CASAGRANDE indique qu'à Aurillac, sa majorité porte un projet de gestion directe de la cantine, avec l'arrêt de la délégation actuellement accordée à Sodexo. Une prospection est menée auprès des communes autour d'Aurillac afin de créer une régie, en l'inscrivant dans la démarche « Conso Cantal », et de proposer ainsi une prestation de service aux communes intéressées, y compris temporairement lors du remplacement d'une cantinière, par exemple.

Mme le Maire précise que 144 jours de cantine correspondent à près de 5 400 repas servis à l'année.

Les délibérations relatives aux différents tarifs sont ensuite soumises successivement au vote, à l'issue des échanges globaux. Elles sont toutes adoptées à l'unanimité, avec 15 voix pour.

Vote : 15

Délibération DE_040_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

4 - Délibération 041 portant sur le tarif communal des TAP 2026 – 2027 et leur mise en œuvre.

Vote : 15

Délibération DE_041_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

5 - Délibération 042 portant sur le tarif du transport scolaire 2026 – 2027.

Vote : 15

Délibération DE_042_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

6 - Délibération 043 portant sur le tarif de la restauration scolaire 2026 – 2027.

Vote : 15

Délibération DE_043_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

7 - Délibération 044 sur l'attribution des crédits à l'école primaire de Lacapelle-Viescamp – Année 2026

Mme le Maire présente les modalités relatives à la répartition des crédits de fonctionnement et de soutien à l'équipe pédagogique de l'école primaire publique pour l'année 2026. Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève et par classe, sur la base des effectifs constatés au 1er janvier 2026.

Mme le Maire précise également que des enseignants spécialisés à temps complet, rattachés aux circonscriptions académiques, interviennent auprès des enfants en difficulté scolarisés dans la commune. Un crédit de 100 € est donc prévu pour le RASED afin de faciliter leur mission et permettre l'achat de documents pédagogiques spécifiques.

Les crédits attribués à l'école sont gérés par Mme le Maire, qui règle les factures correspondantes. Le montant total des crédits attribués à l'école primaire pour l'année 2026 est de 2 480 €.

La répartition des crédits est approuvée à l'unanimité par les 15 conseillers municipaux présents.

Vote : 15

Délibération DE_044_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

8 - Délibération 045 portant sur la participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures pour l'année 2026-2027

Mme le Maire explique que lorsqu'un enfant est scolarisé dans une commune différente de celle où il réside, la commune de résidence peut être amenée à verser une participation aux frais de scolarité à la commune qui accueille l'enfant. Ces frais correspondent notamment aux dépenses de fonctionnement liées à l'accueil et à la scolarisation de l'élève. Cette situation concerne actuellement quatre élèves scolarisés sur la commune et domiciliés dans une autre commune.

Mme le Maire aborde la question des dérogations scolaires et indique qu'elle refuse que la commune prenne en charge des frais de scolarité versés à d'autres communes, lorsque la scolarisation hors commune ne correspond pas aux motifs prévus par la loi, puisqu'une école existe à Lacapelle-Viescamp.

Mme le Maire propose de faire évoluer la participation demandée aux communes ayant des élèves scolarisés à Lacapelle-Viescamp, en la portant de 250 € à 300 € par année scolaire.

M. Patrick CASAGRANDE indique qu'à Aurillac, la participation est actuellement de 250 € par an, montant qui n'a pas évolué depuis une dizaine d'années. Il précise qu'une réactualisation est envisagée et que des discussions sont notamment en cours avec Arpajon-sur-Cère. Mme le Maire précise que la situation est différente lorsqu'il s'agit de communes qui ne disposent pas d'école. Elle souligne qu'entre Arpajon-sur-Cère et Aurillac, les deux communes disposent d'écoles, ce qui est un élément à prendre en compte. Une commune qui ne dispose pas d'école a davantage vocation à participer aux frais de scolarité des enfants scolarisés dans une autre commune.

La proposition de fixer la participation à 300 € par élève et par année scolaire est adoptée à l'unanimité des 15 conseillers municipaux présents.

Vote : 15

Délibération DE_045_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

9 - Délibération 046 portant sur les tarifs de location de tables, bancs et mange-debout

Mme le Maire rappelle que deux délibérations encadrent actuellement la location et la mise à disposition du matériel communal et souhaite les regrouper en une seule délibération. Elle rappelle que les tables, bancs et tables mange-debout sont mis gratuitement à disposition des associations de la commune organisant une manifestation

sur le territoire communal.

Mme le Maire propose également d'accorder la gratuité de la mise à disposition de ce mobilier aux administrés de la commune dans le cadre de l'organisation de la Fête des voisins. M. Emmanuel MAROT indique que, pour la Fête des voisins de Jallès, la mise à disposition gratuite du matériel a été appréciée. Mme le Maire insiste sur le fait que cette disposition permet de créer du lien entre les habitants.

M. Didier MEILHAC estime qu'il faudrait refuser les mises à disposition en juillet et août afin d'éviter de nombreuses manipulations du matériel. M. Jean-Paul TROUPEL ne partage pas ce point de vue et estime que la mention « sous réserve de disponibilité » est préférable.

La proposition de fusion des deux délibérations et d'ajout de cette disposition, à raison d'une mise à disposition gratuite une fois par an et par lieu-dit, sous réserve de la disponibilité du mobilier, est adoptée à l'unanimité.

Vote : 15

Délibération DE_046_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

10 - Délibération 047 portant sur l'éclairage public du site du parking de la base multi accueil

Mme le Maire donne la parole à M. Philippe MORENO pour présenter les deux prochaines délibérations.

M. Philippe MORENO fait un retour sur une rencontre avec le SDEC. À compter de fin février 2027, en raison de nouvelles normes, le remplacement des luminaires par des LED doit être réalisé sur l'ensemble du département, et notamment sur la commune. Ce remplacement permettra une baisse des coûts d'énergie. Il indique que le coût global des travaux est estimé à environ 30 000 €.

Il propose de procéder en plusieurs étapes, en commençant par les secteurs concernés par les travaux actuellement en cours.

La première concerne le secteur de la base multi-accueil, en lien avec les travaux de la traversée du bourg. Ces travaux seront budgétés sur 2026, avec une participation de la commune à hauteur de 50 % du coût. Le montant HT de l'opération s'élève à 3 300 €. Le montant du fonds de concours à verser par la commune, correspondant à 50 % du coût total de l'opération, s'élève à 1 650 €.

La seconde concerne le site du Puech des Ouilhes. Sur les 13 candélabres présents, 5 sont actuellement cassés. Il est proposé d'inscrire ces travaux au budget 2027 afin qu'ils puissent être réalisés avant l'été prochain. Le montant HT de l'opération s'élève à 15 800 €. Le montant du fonds de concours à verser par la commune, correspondant à 50 % du coût total de l'opération, s'élève à 8 400 €.

M. Philippe MORENO souligne également la volonté d'uniformiser les candélabres sur l'ensemble de la commune et précise que la poursuite du remplacement des lampadaires sera définie ultérieurement.

M. Patrice COUDON indique que les candélabres actuels du Puech des Ouilhes cassent avec le vent. Il précise qu'ils sont trop bas et qu'ils sont en place depuis 2012.

M. Olivier ROBERT demande s'il est nécessaire de remplacer les candélabres dès maintenant. Il s'interroge également sur le fait que les LED éclairent davantage que les anciens luminaires et sur la possibilité d'en installer moins.

Mme le Maire précise que les LED consomment moins et que le SDEC ne propose pas de remplacer l'ensemble des candélabres sans étude préalable de leur utilité. Elle indique également que, si les candélabres ne sont pas remplacés, il ne sera plus possible de réparer un lampadaire qui ne fonctionne plus, le matériel correspondant n'existant plus.

M. Didier MEILHAC précise que l'éclairage LED est plus directionnel.

Mme le Maire rappelle que l'éclairage public est éteint de 23 heures à 6 heures du matin, ce qui permet de limiter les nuisances liées à la lumière nocturne.

M. Antoine GENCE demande, compte tenu du caractère touristique du site du Puech des Ouilhes et de la compétence tourisme d'Aurillac Agglo, si l'Agglo pourrait apporter une aide financière.

M. Patrick CASAGRANDE précise que l'éclairage public relève de la commune et ne relève pas d'une compétence d'Aurillac Agglo.

M. Olivier ROBERT indique qu'il ferait part d'un ressenti général concernant les dépenses, « *d'un côté, des routes et des chemins défoncés et, de l'autre, des lampadaires refaits à neuf* ».

M. Jean-Paul TROUPEL répond, avec humour : « *On éclaire et on bouche les trous !* »

Mme le Maire précise que chaque année, une planification de la voirie et de l'éclairage public est réalisée en fonction des moyens de la commune, des priorités et des remontées des habitants.

M. Philippe MORENO et Mme Caroline BARRAL précisent que l'aménagement d'un site touristique constitue un service pour tout le monde et qu'il n'y a pas d'opposition entre les différents investissements.

M. Olivier ROBERT précise qu'il n'est ni pour ni contre, mais qu'il ferait part d'un ressenti selon lequel il y aurait davantage de dépenses pour le sentier du Tour du Lac et le Puech des Ouilhes que pour la commune.

Mme le Maire rappelle que les travaux de voirie représentent entre 50 000 € et 80 000 € par an. Elle précise que, pour le sentier du Tour du Lac, la commune a investi 0 €. Elle rappelle que les « on-dit » ne correspondent pas à la réalité des dépenses de la commune et ramener celles-ci à la réalité des moyens de la commune. Elle souligne également que les luminaires du Puech des Ouilhes sont cassés depuis quatre ans.

M. Patrick CASAGRANDE indique que le site du Puech des Ouilhes est un endroit spécifique. Concernant le SDEC, il précise avoir insisté pour qu'un représentant de l'Agglo soit présent au comité syndical afin d'appuyer les demandes des communes d'Aurillac Agglomération. Il conseille, pour prioriser les projets de la commune en matière d'éclairage public, de ne pas hésiter à mettre en avant le caractère touristique de la commune et sa fréquentation.

Mme le Maire précise enfin que la consommation énergétique de l'éclairage public est facturée au forfait sur l'ensemble de la commune : la commune paie donc le même montant qu'elle consomme plus ou moins. Seul le secteur du Roucan est facturé sur la consommation réelle.

Les deux délibérations relatives au remplacement des luminaires sont soumises au vote et sont adoptées à l'unanimité.

Vote : 15

Délibération DE_047_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

[11 - Délibération 048 portant sur l'éclairage public du site du Puech des Ouilhes](#)

Vote : 15

Délibération DE_048_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

[12 - Délibération 049 portant autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles](#)

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une mise à jour de la délibération permettant le recrutement d'agents

contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents indisponibles, conformément à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique. Le Conseil municipal approuve cette mise à jour à l'unanimité.

Vote : 15

Délibération DE_049_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Pour conclure la séance, Mme le Maire donne la parole à M. Patrick CASAGRANDE. Il remercie les élus pour leur accueil et souligne que les échanges ont été très proches des réalités du quotidien et des habitants. Il se dit ravi d'avoir inauguré ce tour des communes par Lacapelle-Viescamp. Il rappelle que, même si les débats au sein d'Aurillac Agglo sont naturellement souvent centrés sur Aurillac, les communes sont au cœur de la logique d'investissement et de développement de l'Agglo. Il souligne que Lacapelle-Viescamp est une commune à vocation résidentielle et touristique et que les investissements de l'Agglo devront tenir compte de ces deux dimensions.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 21h51.
